



# indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale

Par **justaftermine**, le **26/11/2019** à **14:50**

Bonjour

fonctionnaire depuis 25 ans dont 11 années dans la fonction publique territoriale, Suite à une réorganisation de service au sein de mon l'établissement, je précise que l'autorité fonctionnelle est ETAT et mon employeur REGION, ma fiche de poste a été remise en question pour me proposer une déqualification de mes fonctions. du coup je me suis vu retiré toutes les missions pour lesquelles j'étais rémunéré. placardisé ou ou bore out tel est mon quotidien!!!! j'ai refusé cette déqualification et aujourd'hui l'administration n'a pas de poste a proposé qui correspond a mes fonctions ni de solution dans l'immédiat, j'attends depuis 8 mois, de ce fait j'ai demandé a bénéficier d'un départ volontaire. quels sont mes droits? a combien puis je prétendre? dans l'attente, merci de m'éclairer, j'avoue que je suis un peu perdu.

Par **Visiteur**, le **26/11/2019** à **15:45**

Bonjour

Je vous propose cette lecture

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2062>